

## **Délibération n° 3 - Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Angers (SCOT) - bilan de la concertation - arrêt de projet - avis**

### **Intervention de Boris BATAIS**

Cher.e.s collègues,

Avant d'aborder le fond, je soulignerai que sur un point aussi important que la révision du SCOT, il est particulièrement inconfortable (pour ne pas dire inacceptable) de recevoir la version définitive du projet de délibération (avec les réserves proposées) la veille au soir de la séance du CM. Je rappelle que la version initiale que vous nous avez faite parvenir (et sur laquelle nous avons donc travaillé jusqu'à hier soir) ne contenait pas les réserves évoquées dans celle de ce soir.. Ce sujet demande déjà beaucoup de travail et, comme vous vous en doutez, nous n'attendons pas la veille du CM pour préparer nos séances. Nous souhaitons vivement que ce genre de pratique ne se reproduise pas.

D'autant, disais-je, que nous avons bien entendu conscience de l'importance de cette délibération dans la mesure où il s'agit de se projeter à un horizon de 20 ans pour toutes les composantes de l'aménagement du territoire.

Le projet de SCOT proposé et sur lequel il nous est demandé de formuler un avis présente bien sûr de nombreux points particulièrement intéressants et engageants sur lesquels nous nous retrouverons évidemment tous.

Toutefois, concernant l'aménagement du territoire, en particulier sur notre commune de Trélazé, ce projet de SCOT intègre deux projets d'ampleur qui ont largement alimenté nos débats municipaux ces derniers mois : celui de centre pénitentiaire et celui de plateforme de ferroutage sur le site de la Gravelle dans le parc ardoisier.

C'est notamment sur ces deux points que vous avez ajouté des réserves dans la délibération. Je n'en referai pas la lecture, chacun.e les a entendues et les a sous les yeux.

Je ne reviendrai pas non plus ce soir sur les raisons qui nous ont poussés, notre groupe, à nous opposer au projet de nouveau centre pénitentiaire sur-dimensionné ou sur ses conséquences pour notre territoire et ce, dans bien des domaines.

Concernant le projet de plateforme de ferroutage, j'ai écouté avec une grande attention les échanges lors de l'examen de la délibération relative à ce SCOT au Conseil communautaire du 10 février dernier.

**Nous partageons bien sûr les craintes ou les réserves quant à l'inscription de ce projet de plateforme à ce document alors même que 1) les études commandées ne sont pas terminées et que les conclusions n'ont donc pas été publiées, et 2)**

**que des citoyens trélazéens et bartholoméens demeurent mobilisés pour faire publiquement part de leurs craintes légitimes quant aux impacts d'une telle structure** (je pense bien sûr aux nuisances sonores ou visuelles mais aussi aux problèmes de circulation, aux impacts environnementaux, aux risques d'effondrement, etc.).

**Lors de cette séance du Conseil communautaire et conformément à nos positionnements sur ces dossiers depuis des mois, Jean-François Garcia s'est donc abstenu sur le projet de SCOT.**

**Depuis, rien n'a bougé ! De façon tout à fait cohérente avec ce vote comme avec tous ceux que nous avons fournis jusqu'à maintenant au sein de ce CM sur les projets de centre pénitentiaire et de plateforme, nous nous abstiendrons ce soir sur le SCOT.**

Concernant le site ardoisier, lors du dernier CM, je réitérais notre souhait de voir une large concertation sur le devenir du site ardoisier se tenir en 2025. Je rappelais aussi la nécessité d'une réflexion sur le devenir du site pris dans sa globalité et non menée par à-coups sur ses différentes parties (Fresnaies, Gravelle, Porée, carrière Napoléon, Monthibert et là, l'Aubinière...). De notre point de vue, les délais évoqués concernant la réalisation du projet de plateforme (Alter doit donner ses conclusions à la fin de l'année et ALM rendre sa décision début 2026!) et le fait que le projet de ferroutage est ainsi inscrit dans le SCOT rendent particulièrement urgente la tenue de cette large concertation capitale pour le devenir et la préservation du site.

Pour conclure, nous entendons bien que vous nous demandez ce soir de nous prononcer sur le projet de SCOT avec vos réserves.

**De notre point de vue, le contenu de vos réserves concernant les deux projets extrêmement structurants pour notre ville (puisque se situant au deux extrémités de celle-ci) nécessitent a minima une abstention sur ce projet de SCOT.**

**Nous sommes favorables à une stratégie plus offensive sur ces sujets. Nous pensons qu'il faut envoyer un message clair :** nous refusons de voter un SCOT qui ne donne pas de réelles garanties à notre commune concernant les aménagements liés au projet de centre pénitentiaire et qui inscrit noir sur blanc le projet de plateforme ferroviaire alors même que les études ne sont pas terminées et que nous n'avons donc pas leurs conclusions. Un message clair est nécessaire pour affirmer notre vigilance contre toute tentative de passage en force méprisant nos inquiétudes légitimes sur ces dossiers !

Votre recours aux réserves sur les différents dossiers ne nous paraît pas efficace pour être réellement entendus. Je vous rappelle que pour accompagner votre vote favorable au projet de centre pénitentiaire, vous avez émis par le passé nombre de réserves. Aujourd'hui, vous constatez amèrement que (et je cite votre réserve de ce

soir) « si l'arrivée du centre pénitentiaire va profondément modifier l'aménagement de la partie Est de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, [...] l'analyse de son impact sur l'évolution de la commune de Trélazé est absente » dans le SCOT.

Nous nous abstiendrons donc. Je vous remercie.

### **Intervention de Jean-François GARCIA**

Mes chers collègues,

En 2024 je suis intervenu sur 2 dossiers au conseil d'agglomération concernant la prison et son sur-dimensionnement, et sur la réalisation d'une zone de ferroutage sur le parc des ardoisières classée zone naturelle.

Je ne reviendrai pas ce soir sur les raisons qui m'ont amenés à voter contre la réalisation de ces 2 projets.

J'ai été le seul élu trélazéen à l'agglomération à voter contre le sur-dimensionnement de la prison et d'autres se sont abstenus.

Le 10 février dernier au conseil d'agglomération dans le cadre du vote du SCOT je me suis abstenu car si ce document présente des recommandations intéressantes dans différents domaines pour l'aménagement du territoire, il intègre l'implantation d'une zone de ferroutage sur le site des Ardoisières. **Ceci nous alerte d'autant plus qu'il met en cause la nature du Parc des Ardoisières classée en zone naturelle.**

Monsieur le Maire de Saint-Barthélemy a informé le 28 janvier dernier son conseil municipal qu'il y aurait en marge de ce dossier un comité de Pilotage ALM en avril prochain sur la thématique des ardoisières en présence de Madame HOUSSIN-SALVETAT maire d'Avrillé et vice-présidente d'ALM en charge des Parcs et Jardins. Quel en est l'objectif ? nous n'en savons rien .

Que dit ce dossier ?

*TOME 3 – JUSTIFICATION DES CHOIX - Page 76 II.A.2.b.12. Concernant les zones d'activités principales et intermédiaires, la nouvelle offre foncière économique sera localisée en priorité en extension des zones existantes, par exemple Océane dernière tranche à Verrières-en-Anjou, Treillebois II à Saint-Melaine-sur-Aubance et La Suzerolles à Seiches-sur-le-Loir . D'autres localisations pourront être envisagées, dans le respect de la jauge foncière économique attribuée à chaque intercommunalité, pour permettre l'implantation de projets aux besoins ou contraintes spécifiques (énergie, infrastructures, nuisances...), par exemple pour la plateforme fret multimodale à Trélazé ou si, après , la faisabilité des extensions n'était pas démontrée.*

Lors de ce conseil communautaire du 10 février 2025, **monsieur Boussion qui avait le pouvoir de monsieur le maire**, absent, lors de sa prise de parole a confirmé qu'il intervenait en son nom également. « Compte tenu que les études étaient en cours sur le dossier du ferroutage et qu'il en attendait les conclusions, **il s'abstenait ainsi que monsieur le maire sur la délibération concernant le SCOT.** »

La représentante de Saint-Barthélemy d'Anjou qui avait pris la parole avant monsieur Boussion, s'est abstenue en son nom et celui du maire de Saint Barthélémy d'Anjou.

**Au total nous avons été 13 élus communautaires à s'abstenir sur la délibération concernant le SCOT.**

Jeudi dernier lors de la commission municipale, la délibération sur le SCOT a été présentée. J'ai été tout d'abord très surpris par l'intervention de **monsieur Boussion qui nous demandait de donner un avis favorable** à ce dossier et encore beaucoup plus surpris par le courroux de monsieur le maire lors de cette même commission à l'égard apparemment de ceux qui ne donneraient pas un avis favorable à cette délibération sur le SCOT.

**Ce nouveau positionnement de monsieur le maire et de monsieur Boussion sur ce dossier je ne me l'explique pas car depuis le conseil communautaire aucun élément nouveau n'est intervenu sur ces 2 points mentionnés dans le SCOT à notre connaissance.**

Hier soir à 17h50 nous avons reçu une nouvelle délibération remaniée sur le SCOT ; sur un dossier de cette importance il convient de respecter les délais légaux de transmission.

De plus le compte rendu de la commission municipale du jeudi 13 mars, qui nous a été transmis le 17 mars ne fait pas état de ces réserves du fait qu'elles n'ont pas été évoquées par les élus présents.

Tout ceci n'est vraiment pas très sérieux compte tenu des enjeux que représente le SCOT pour une ville comme la notre.

**En ce qui me concerne je confirme mes votes précédents lors des différents conseils communautaires, en m'abstenant ce soir pour les raisons évoquées précédemment.**